

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE
de
DIEFFENBACH-AU-VAL

67220



☎ 03 88 85 62 90

Fax 03 69 64 93 56

email : mairie@dieffenbach-au-val.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 12 - 2020
stationnement interdit
travaux sur bâtiment mairie-école

Le Maire de la commune de Dieffenbach-au-Val,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2, L2213-1 à L2213-4 ;
Vu le code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, huitième partie ;

Vu la demande de l'AGENCE MW-ARCHITECTES et l'entreprise ZWICKERT ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la commodité du passage dans les voies communales ;

ARRÊTE

Article 1 : En raison de travaux à la Mairie-Ecole le stationnement sera interdit les mardis 20 octobre 2020 et 27 octobre 2020, de 7h à 19h :

- devant l'ancien local des sapeurs-pompiers n° 6 rue des Ecoles
- entre le n° 5 au n° 7 rue des Ecoles

Article 2 : La signalisation sera installée aux droit et abords du chantier et enlevée à la fin des travaux par la commune de Dieffenbach-au-Val.

Article 3 : Ces dispositions prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation et seront applicables durant toute la période des travaux.

Article 4 : Copie de cet arrêté à :

- Sous-Préfecture de Sélestat-Erstein
- Centre Technique du Conseil Départemental de Villé - utcd.ville@bas-rhin.fr
- Brigade de Gendarmerie de Villé - cob.selestat@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Centre de Secours de Villé - arretes.sdis@sdis67.com
- Agence MW-ARCHITECTES - muller@mw-architectes.fr
- entreprise ZWICKERT - a.waltz@zwickert.fr
- Publication et affichage en mairie de Dieffenbach-au-Val

Dieffenbach-au-Val, le 15 octobre 2020



Le Maire
Bernard SCHMITT